



Paris, le 3 avril 2020

Madame Sylvie BUGLIONI
Directrice du département MRF/RATP
13 rue Jules Vallès
75011 Paris

Objet : alarme sociale

Madame la Directrice,

La CGT fait de la lutte contre la propagation du virus COVID-19 une priorité. Cette crise sanitaire inédite et exceptionnelle par son ampleur met les travailleurs de la maintenance de notre département en première ligne face au virus. Aussi, nous considérons que dans notre département MRF la situation sociale pendant cette crise sanitaire n'est pas lisible. En effet, qu'en est-il :

- De l'absentéisme en cours et du point sanitaire sur MRF ?
- De la situation du personnel intérimaire et du personnel en contrat à durée déterminée ?
- Des organisations de travail par attachement et des ajustages d'effectifs des équipes dans les ateliers ?
- Des sociétés de nettoyage et les conditions de travail des salariés de ces entreprises concernant la désinfection des trains et de nos locaux sociaux ?
- Des procédures et des modalités mises en place sur les sites du département qui garantissent au personnel la désinfection des trains et des locaux sociaux ainsi qu'un suivi au quotidien de cette prestation ?
- Pour ce qui est du nettoyage des vêtements de travail, certains ESAT ont fermé, une prime de 2 € compenserait ce service ? Pour nous, qui avons ardemment combattu pour le nettoyage des vêtements de travail, ce n'est pas seulement une question financière mais bien une question de santé et de protection de nos familles pour ne pas rapporter chez nous nos vêtements de travail souillés par l'amiante, les CMR, huile, graisse, etc... ?
- Sur la question des repas et la fermeture des restaurants d'entreprise, nous réclamons la prime panier car il est nettement plus cher de se restaurer à la boulangerie que dans les restaurants d'entreprise. Par ailleurs, nous ne pouvons pas tous manger au réfectoire gamelle au même moment dans les salles de restauration des ateliers qui restent, malgré la désinfection, un espace restreint ne permettant pas toujours le respect des gestes barrière soit notamment 2 mètres entre chaque agent (dernière recommandation des médecins du travail) ?

Ce courrier vaut pour alarme sociale.

Dans l'attente de vous lire, Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos salutations distinguées.

Nuno MARTINS
Délégué syndical adjoint